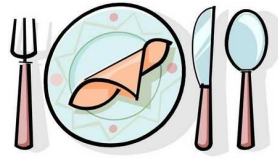


INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE



Pour fréquenter le restaurant scolaire l'enfant doit être âgé de **3 Ans**.

La famille doit remplir le dossier d'inscription joint et le retourner au restaurant scolaire avant le 08/07/2017
Les codes d'accès au portail famille pour finaliser cette inscription seront transmis par mail à la saisie de ce dossier.

1-Inscription

Plusieurs possibilités sont offertes pour l'inscription :

- **Inscription à l'année** pour une fréquentation régulière soit de 4 jours, trois jours deux jours ou une seule journée, tarif normal. Sur le dossier joint, il suffit de cocher les jours ou l'enfant mangera durant toute l'année
- **Inscription hebdomadaire**, Les parents enregistrent l'inscription de leurs enfants par l'intermédiaire des parents services, avant le jeudi 12 heures pour la semaine suivante.
Les codes d'accès au serveur vous seront transmis par mail dès saisie de ce dossier. Si vous ne les recevez pas, appelez le 04 74 25 16 45 .

Pour les inscriptions :

Serveur téléphonique : 04 76 54 92 29

Serveur internet : <http://viriat.les-parents-services.com/>

- **Exceptionnellement, inscription journalière**, le matin avant 9 heures par appel au restaurant scolaire (04 74 25 16 45), au tarif majoré.

2-Annulations de repas

-En cas de maladie d'un enfant, la famille aura la possibilité d'annuler un repas commandé avant 9 heures le matin même. Cette annulation doit se faire par les serveurs (Internet ou serveur téléphonique). **Le personnel du restaurant scolaire ne prendra aucune annulation par téléphone.**

-Si l'école demande à la famille de venir en cours de matinée chercher un enfant malade, le repas ne sera pas facturé.

-En cas de sortie scolaire, c'est l'école qui prévient le restaurant et les repas seront annulés pour tous les enfants qui auraient été inscrits.

3- Tarifs et Facturation des repas

Le tarif des repas est fixé annuellement par le conseil municipal. 3.55€/ enfant si la famille réside à Viriat, 4€ si hors Viriat, 3.45€/repas si 3 enfants scolarisés à Viriat, 4.25€/repas pour les inscriptions tardives.

Les factures seront envoyées chaque début de mois pour le mois précédent. Elles seront à régler directement auprès des services du Trésor Public chargé de leur recouvrement. La famille peut opter pour un prélèvement automatique de ces factures en se présentant au restaurant scolaire avec une RIB.

En cas de difficultés financières, les familles peuvent s'adresser au responsable du CCAS de la commune (Mairie annexe 04 74 14 02 99 – 04 74 14 07 12)

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DE VIRIAT

<u>FAMILLE</u>	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Adresse Mail		
Tel domicile		
Tel mobile		
Téléphone travail		

En cas d'adresses différentes, merci de préciser à qui doit être envoyée la facture : PERE MERE
(Rayer la mention inutile)

Autre personne à contacter en cas de problèmes pendant le temps méridien (11h30/13h30), autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom/Prénom Tel

ENFANT :

ECOLE ST JOSEPH
 ECOLE PUBLIQUE

NOM	Prénom	date naissance						

REPAS PARTICULIERS, (à remplir et justifier par la famille. Nous ne pouvons pas prendre en compte les goûts de chacun, toute exclusion d'aliment devra donc être justifiée).

.....

Pour les « allergies » la famille contactera obligatoirement le restaurant pour un rendez-vous, à fixer courant Juillet, qui permettra la mise en place d'un protocole d'accueil. Un certificat médical daté de moins de 6 mois devra alors être remis au service.

Autorisations diverses (cocher les cases d'autorisation données)

Je soussigné, Nom et Prénom du responsable légal

- Atteste avoir pris connaissance et accepter l'organisation du service restaurant scolaire
- Autorise le service à filmer ou photographier mes enfants dans le cadre des activités périscolaires
- Autorise l'utilisation Internet de l'image de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires
- Autorise la personne responsable du service à prendre toutes les mesures d'urgence pour la bonne prise en charge et la protection de mes enfants

Signature des parents

